

Programme de formation R1

code RS 5633
code certif info 112615

Mis à jour le 09.24

FORMATIONS CONDUCTEURS | ADR 8.2 | Transport de matières dangereuses Formation de Spécialisation recyclage (R1) Classe 1 1 jour | 7h00 | Présentiel

Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD. L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2414139A).

PUBLIC

Convoyeurs, conducteurs de véhicules transportant des matières ou objets explosibles de la classe 1, autres que les matières et objets de la division 1.4, groupe de compatibilité S et conducteurs de MEMU transportant des chargements en commun de matières ou d'objets de la classe 1 et de matières de la classe 5.1.

PRÉREQUIS

Être en possession d'un certificat ADR 8.2 de BASE et de la spécialisation matières et objets explosibles en cours de validité. Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mettre à jour les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses ci-dessous.
- Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules transportant des matières ou objets de la classe 1.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à conduire des véhicules transportant des matières ou objets de la classe 1.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Présentation Multimédia | Méthodes pédagogiques : Théorie = 80%, Exercices = 20% | Livret de stage Powerpoint | Quiz & évaluation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des connaissances en entrée
- Examen final éliminatoire avec 30 questions aléatoires.
Seuil de réussite minimum requis : 70%.

Programme de formation R1

code RS 5633
code certif info 112615

FIN DE FORMATION

- Délivrance du certificat ADR avec la spécialisation si l'examen est un succès.
- Le stagiaire peut accéder aux modules de spécialisations complémentaires.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante : referent.handicap@apth.fr

PROGRAMME	
1^{ère} JOURNÉE (7h) 8h30 – 17h00	
ACCUEIL	Programme, formalité administrative, tour de table
ÉVALUATION	Questions de connaissances (Quiz)
RAPPELS DES PRODUITS À TRANSPORTER	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement et caractéristiques des matières et objets explosifs • Division et Groupes de compatibilité • Destination à usage civil ou militaire
RAPPELS DES DIFFÉRENTS TYPES DE VÉHICULES	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicules de type EXII et EXIII • Équipements spécifiques • Dispositifs de sécurité
RAPPELS DE COMPATIBILITÉ AU CHARGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Chargement des véhicules et arrimage • Interdiction de chargement en commun
2^{ème} JOURNÉE (7h) 8h30 – 17h00	
DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation française • ADR et Arrêté TMD • Code de la défense • Contrôle de circulation
ACCIDENTOLOGIE	Déclenchement de l'alerte
MESURES DE SÛRETÉ	Questions, exercices ou mises en situation
SATISFACTION	Questionnaire de satisfaction
EXAMEN	QCM de 30 questions (aléatoires)
FIN DE LA FORMATION	